

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2021

Convocations adressées le : vendredi 08 octobre 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 7 (ordre du jour 1) ; 8 (ordre du jour 2 à 5) ;
9 (ordre du jour 6 à 9)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4 (ordre du jour 1 à
5) ; 3 (ordre du jour 6 à 9)

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants : 11 (ordre du jour 1) ; 12 (ordre du jour 2 à 5)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Wilfried SCHWARTZ ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ;
Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ;
Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Michel PADONOU ; Ludovic BOURDIN ; Corinne CHAILLEUX.

Suppléants sans voix délibérative :

Michel PADONOU (arrivée de son titulaire Monsieur BENARD au 6^{ème} point d'ordre du
jour).

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Sébastien CLEMENT ; Emmanuel FRANCOIS ;
Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Brigitte PINEAU ; Régis SALIC ;
Gérard SERER.

Secrétaire de séance :

Christophe BOULANGER

C 21/10/05 – FONCIER - ACQUISITION D'OPPORTUNITE 23 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Monsieur DELFORGE Alain est propriétaire d'une maison située 23 avenue de la République à Chambray-lès-Tours, édifiée sur les parcelles cadastrées AR 51 (44 m²) et AR 52 (1650 m²) soit une superficie totale de 1 694 m², classée en zone UDa au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Cette maison bénéficie d'une surface d'environ 108 m² comprenant :

- Un rez-de-chaussée (environ 62 m²) : séjour, cuisine, buanderie, deux chambres, wc et salle d'eau,
- Un sous-sol (environ 46 m²),
- Des constructions annexes complètent le bien.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 15 juin 2021, à 331 000 € net vendeur, libre d'occupation.

Cette estimation a été présentée à Monsieur DELFORGE lors d'un rendez-vous de négociation qui s'est tenu le 29 juin 2021.

Lors de cette réunion, Monsieur DELFORGE a fait part de sa contreproposition pour un montant compris entre 380 000 € et 400 000 €

Le Syndicat des Mobilités de Touraine a formulé une contre-proposition à hauteur de 364 100 € pour le bien qui a été acceptée par Monsieur DELFORGE le 8 septembre 2021.

Il est précisé que les frais d'acte notarié liés à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Il vous est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions susmentionnées, étant précisé que l'acte de vente ne sera signé qu'à la condition que le bien à acquérir soit libre d'occupation.

L'acte de vente sera rédigé par Maître MONMARCHE, notaire à Joué-lès-Tours, Maître GRIGUER notaire à Chambray-lès-Tours, représentera le Syndicat des Mobilités de Touraine.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale du 15 juin 2021,

- **APPROUVE**, l'acquisition du bien situé 23 avenue de la République à Chambray-lès-Tours, sur les parcelles cadastrées AR 51 (44 m²) et AR 52 (1650 m²) soit une superficie totale de 1694 m², classée en zone UDa au Plan Local d'Urbanisme à hauteur de 364 100 € net vendeur, bien libre d'occupation,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à Maître MONMARCHE à Joué-lès-Tours, notaire du vendeur et à Maître GRIGUER à Chambray-Lès-Tours notaire du Syndicat des Mobilités de Touraine.

- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Pour le Président et par délégation,



La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Laurence MARIN

